



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONLET  
DU 11 JUILLET 2025**

*Convocation du 7 juillet 2025 par M. Philippe RITTER, maire*

***Etaient présents :*** Mmes et MM. Liliane CESANO, Roland MEYSSONNIER, Geneviève MONATTE-ALONZI, Brigitte PERRIN, Daniel PICOT, Philippe RITTER, Jean-Yves ROUX, Raphaël SABY et Christine VALENTIN

***Etait excusé :*** M. Laurent GARNIER

***Secrétaire de séance :*** Mme Liliane CESANO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

*Nombre de conseillers en exercice : 10*

*Nombre de conseillers présents : 9*

*Nombre de conseillers votants : 9*

*Nombre de pouvoirs : 0*

*Suffrages exprimés : 9*

*POUR : 9*

*CONTRE : 0*

*ABSTENTION : 0*

**DELIBERATION 2025-27 – DECLASSEMENT ET CESSIION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UNE BANDE DE TERRAIN COMMUNAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2241-1 et suivants ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment ses articles L. 2141-1 et suivants ;

Vu l'accord de principe donné en 1983 par le maire de l'époque à M. Jean-Claude NUEL pour l'acquisition d'une bande de terrain communal, en bordure de voirie publique et contiguë à sa propriété cadastrée F 1107 ;

Vu le document d'arpentage établi le 1<sup>er</sup> septembre 1983 matérialisant cet accord, et intégrant cette bande de terrain au plan cadastral sous la référence cadastrale F 1569 ;

Vu le permis de construire délivré le 13 septembre 1984 à M. Jean-Claude NUEL pour l'édification d'un garage sur ladite parcelle, et la réalisation effective de la construction dans le respect de cette autorisation ;

Considérant que depuis cette époque, le terrain est occupé privativement et de manière continue par M. Jean-Claude NUEL ou ses ayants droit, et qu'il a perdu toute affectation à l'usage du public ou à un service public communal ;

Considérant que la désaffectation est ainsi constatée et ancienne, permettant le déclassement de cette portion du domaine public communal ;

Considérant qu'en l'absence de délibération formelle à l'époque, il convient aujourd'hui de régulariser la situation foncière par le déclassement et la cession de la parcelle concernée à titre onéreux, pour l'euro symbolique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- constate la désaffectation effective et ancienne de la bande de terrain cadastrée section F 1569 d'une superficie de 64 m<sup>2</sup>, sur laquelle un garage a été régulièrement édifié par M. Jean-Claude NUEL en vertu d'un permis de construire délivré le 13 septembre 1984. En conséquence, ladite parcelle est déclassée du domaine public communal et intégrée au domaine privé de la commune ;
- autorise la cession de ladite parcelle, désormais incorporée au domaine privé communal, à M. Jean-Claude NUEL, domicilié au 119 rue du Faubourg Saint Antoine 75011 PARIS, à titre onéreux pour le prix de un euro (1 €).
- autorise le Maire à signer l'acte notarié de vente ainsi que tous documents et actes nécessaires à la réalisation de cette cession, et à accomplir l'ensemble des formalités administratives, cadastrales et fiscales requises ;
- dit que l'ensemble des frais afférents à la rédaction, à la régularisation, à la publicité foncière et à l'enregistrement de l'acte de cession sera à la charge exclusive de l'acquéreur.

Fait et délibéré à Monlet, le 11 juillet 2025

la Secrétaire de séance,



Liliane CESANO

le Maire,



Philippe RITTER